



AGENCE NATIONALE
DE L'AVIATION CIVILE DU CONGO

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES POUR LE CONGO

I. CADRE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL

POINT FOCAL OACI					
NOM		FONCTION		ORGANISATION	
Hugues LOKO		Inspecteur PEL		Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)	
PHONE		FAX		COURRIEL	
+ 242 5 551 20 79		+ 242 22 281 07 49		lohuf2002@yahoo.fr	
CONFORMITÉ					
Normes et pratiques recommandées (SARP)		Oui, le cadre réglementaire est en place. Réf.	Le cadre réglementaire est partiellement en place : "décrire brièvement les éléments en place, les travaux qui restent à faire et la date de l'achèvement prévue"	Non le cadre réglementaire n'a pas encore été mis en place : "indiquer le type de disposition envisagé et la date d'introduction prévue"	
ANNEXE 1	1.2.9.1	RAC 01	1.1.2.11(a)		
	1.2.9.2	RAC 01	1.1.2.11(b)		
	1.2.9.4 <i>Appendice 1, Supplément A</i>	RAC 01	PA 1.1.2.11		
	1.2.9.6	RAC 01	1.1.2.11(f)		
	1.2.9.7 <i>Pratique (recommandée)</i>	RAC 01	1.1.2.11(g)		
	(5.1.1.2.XIII)	RAC 01	1.5.1.2(b) (14) XIII		
ANNEXE 6	Volume I, 3.1.8	RAC 08			
	Volume III, 1.1.3	RAC 08			
ANNEXE 10 VOLUME II	5.1.1.1	RAC 15			
	5.2.1.2.1	RAC 15			
	5.2.1.2.2	RAC 15			
	5.2.1.2.3	RAC 15			
ANNEXE 1	2.29.1	RAC 11			
	2.29.2	RAC 11			

Le Congo a publié l'arrêté **N° 10449/MTACMM-CAB du 20/12/2010** relatif au contrôle du niveau de compétence linguistique en langue anglaise des pilotes et contrôleurs de la circulation aérienne.



AGENCE NATIONALE
DE L'AVIATION CIVILE DU CONGO

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES POUR LE CONGO

II. ESTIMATION DU NIVEAU NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE

DATE : AVRIL 2011	DÉSIGNATION				
<i>Pilotes effectuant des vols internationaux (pilotes testés)</i>	ATPL (24)	CPL (14)	MPL (00)		<i>Méthode d'évaluation du niveau de compétence</i>
Niveau 3 et au-dessous	100%	100%	-		Test développé à partir du CD de l'OACI (ICAO Language Proficiency Requirements)
Niveau 4					
Niveau 5					
Niveau 5					
Niveau 6					
DATE : AVRIL 2011	DÉSIGNATION				
<i>Nombre de titulaires de PPL effectuant des vols internationaux</i>		<i>Décrire brièvement la méthode d'évaluation du niveau de compétence</i>			
DATE : AVRIL 2011	DÉSIGNATION				
<i>Contrôleurs s'occupant de vols internationaux</i>	Aérodrome (31)	Approche (31)	Régional (31)	Élève (04)	<i>Méthode d'évaluation du niveau de compétence</i>
Niveau 3 et au-dessous	100%	100%	100%	100%	Test développé à partir du CD de l'OACI (ICAO Language Proficiency Requirements)
Niveau 4					
Niveau 5					
Niveau 5					
Niveau 6					

III. PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE

<i>Une supervision officielle de la formation linguistique en aviation a été établie : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></i>	<i>Dans la négative, date d'établissement prévue : avril 2011</i>
La formation linguistique sera dispensée par (cocher vous les éléments applicables)	
Le fournisseur de services à la navigation aérienne	
L'exploitant aérien / la compagnie aérienne	
Des établissements d'enseignement	
Des organismes privés ou publics	
L'Administration de l'Aviation Civile ✗	

IV. ÉVALUATION (OU ÉPREUVES) LINGUISTIQUES AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE DES LICENCES

<i>Une supervision officielle de la formation linguistique en aviation a été établie</i>	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<i>Dans la négative, date d'établissement prévue : avril 2011</i>
--	--	---



AGENCE NATIONALE
DE L'AVIATION CIVILE DU CONGO

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES POUR LE CONGO

<i>Une supervision officielle de la formation linguistique en aviation a été établie</i>		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<i>Dans la négative, date d'établissement prévue : avril 2011</i>
PILOTES	<i>L'évaluation des compétences linguistique a été / est / sera élaboré par :</i>		
	L'Administrateur de l'Aviation Civile	x	
	Un exploitant aérien		
	Un établissement d'enseignement		
	Un organisme privé , indiquer l'organisme (facultatif)		
	<i>L'évaluation des compétences linguistique a été / est / sera assuré par :</i>		
	L'Administrateur de l'Aviation Civile	x	
	Un exploitant aérien		
	Un établissement d'enseignement		
	Un organisme privé , indiquer l'organisme (facultatif)		
CONTRÔLEURS	<i>L'évaluation des compétences linguistique a été / est / sera élaboré par :</i>		
	L'Administrateur de l'Aviation Civile	x	
	Un fournisseur des services à la navigation aérienne		
	Un établissement d'enseignement		
	Un organisme privé , indiquer l'organisme (facultatif)		
	<i>L'évaluation des compétences linguistique a été / est / sera assuré par :</i>		
	L'Administrateur de l'Aviation Civile	x	
	Un fournisseur des services à la navigation aérienne		
	Un établissement d'enseignement		
	Un organisme privé , indiquer l'organisme (facultatif)		

V. MESURES PROVISOIRES POUR ATTÉNUER LE RISQUE

PÉRIODES	PILOTES VOLS EN ÉQUIPAGE MULTIPLIE	PILOTES VOLS D'AVIATION GÉNÉRALE MONOPOLE	CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE
Avril 2011	Poursuite de la sensibilisation (ANAC)		
Avril 2011	Prendre des dispositions pour avoir au moins un pilote de niveau 4 dans la programmation des équipages (compagnies)		
Avril 2011		Prendre particulièrement en charge les pilotes n'ayant pas de niveau 4	
Avril 2011		Formation individuelle des pilotes pour les amener tous au niveau 4 (compagnies)	



AGENCE NATIONALE
DE L'AVIATION CIVILE DU CONGO

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES POUR LE CONGO

PÉRIODES	PILOTES VOLS EN ÉQUIPAGE MULTIPLIE	PILOTES VOLS D'AVIATION GÉNÉRALE MONOPOLE	CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE
Avril 2011			Procéder à l'immersion de tous les contrôleurs en zone anglophone (ASECNA : EAMAC)
Avril 2011			Formation individuelle et continue des contrôleurs pour les amener tous au niveau 4
Avril 2011			Prendre des dispositions pour avoir au moins un contrôleur de niveau 4 par équipe (ASECNA)
Avril 2011			Concertation annuelle avec les exploitants et l'ASECNA pour l'analyse des incidents liés aux LPRS (ANAC)

VI. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

	Nombre de licences	Nombre de licences approuvées en vertu du RAC 01, paragraphe 1.5.1.2(b) selon l'échelle d'évaluation OACI des compétences linguistiques	Nombre de licences approuvées en vertu de l'article 39 b) de la convention de Chicago, selon l'échelle d'évaluation OACI des compétences linguistiques
ATPL + CPL + MPL	38	38	N/A
	Nombre de personnel non licencié	Personnel non licencié selon l'échelle d'évaluation OACI des compétences linguistiques	Nombre de licences approuvées en vertu de l'article 39 b) de la convention de Chicago, selon l'échelle d'évaluation OACI des compétences linguistiques
CONTRÔLEURS	35	35	N/A
OPÉRATEURS DE STATION AÉRONAUTIQUE	N/A	N/A	N/A